Intra → **Info**

Informations sur le développement territorial pour les autorités et les services spécialisés

SOMMAIRE

02 / 2018

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	**2**
→ **Planification directrice**	**2**
→ **Conceptions et plans sectoriels**	**3**
→ **Urbanisation**	**4**
DÉVELOPPEMENT DURABLE	**6**
DROIT	**7**
PUBLICATIONS	**10**
MANIFESTATIONS	**13**
IMPRESSUM	**16**
LISTE DES CONCEPTIONS ET PLANS SECTORIELS	**17**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

CH-3003 Berne
tél. +41 58 462 40 60
www.are.admin.ch

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ **Planification directrice**

Conseil fédéral, Secrétariat général DETEC et Office fédéral du développement territorial ARE

LE CONSEIL FÉDÉRAL APPROUVE LE PLAN DIRECTEUR DU CANTON D'APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures a remanié les parties « urbanisation » et « transports » de son plan directeur. Le Conseil fédéral a approuvé ces adaptations lors de sa séance du 11 avril 2018. Le plan directeur cantonal adapté répond désormais aux exigences de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée.

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures a entièrement revu la partie « urbanisation » de son plan directeur. Pour cela, il a développé un schéma territorial cantonal qui pose le cadre de son futur développement territorial. La partie « urbanisation » comprend des principes et des mesures à appliquer pour la délimitation du territoire à urbaniser, pour le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti, pour la coordination de l'urbanisation avec les transports et pour le dimensionnement correct des zones à bâtir, soit leur étendue et emplacement. Le plan directeur adapté répond donc aux exigences de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée, en conséquence de quoi les dispositions transitoires de cette loi sont aujourd'hui caduques pour le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures.

Déclassements impératifs
Selon le scénario démographique « haut » de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures utilisera probablement ses zones à bâtir actuelles à hauteur de 96,6 pour cent dans les 15 ans à venir, ce qui signifie que ces zones à bâtir sont surdimensionnées. À travers le plan directeur, le canton charge donc les communes d'adapter leurs plans d'affectation aux nouvelles prescriptions relatives aux besoins en zones à bâtir d'ici 2022, en examinant le cas échéant où des déclassements peuvent être faits. De plus, le plan directeur pose une obligation de compensation en cas de classement en zone à bâtir. En complément à la compensation prévue, le Conseil fédéral exige que le potentiel de densification soit largement utilisé avant que de nouvelles zones à bâtir ne soient délimitées et que les surfaces attribuées à la zone à bâtir fassent l'objet d'un usage peu gourmand en sol.

Scénarios d'évolution démographique
Pour son évolution démographique future, le canton s'appuie sur l'hypothèse d'un accroissement plus fort du nombre de ses habitants et habitantes d'ici 2040 que celui prévu par le scénario « haut » de l'OFS. Il a donc déterminé deux scénarios de croissance : le scénario « haut » de l'OFS et un scénario de croissance plus forte reposant sur sa propre hypothèse selon laquelle sa population grimperait de 16 000 personnes aujourd'hui à environ 18 000 en 2040 (contre 17 100 selon le scénario « haut » de l'OFS). Néanmoins, le Conseil fédéral a formulé une réserve sur ce point. En effet, l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) prévoit une disposition particulière pour les hypothèses dépassant le scénario haut de l'OFS : elles ne peuvent être prises en considération pour le dimensionnement des zones à bâtir que dans la mesure où elles se vérifient de fait.

Afin de ne pas devoir adapter une nouvelle fois le plan directeur si le scénario hypothétique d'un accroissement plus fort se réalise, le canton désigne déjà aussi, pour l'horizon 2040 du plan directeur, deux périmètres de territoire à urbaniser de tailles différentes : il prévoit de destiner au total 461 hectares à l'urbanisation sur la base du scénario « haut » de l'OFS ou 478 hectares sur la base de son propre scénario hypothétique. Le Conseil fédéral émet également une réserve sur ce point en précisant que le territoire le plus grand ne pourra être utilisé que si l'accroissement le plus fort se réalise.

La loi sur l'aménagement du territoire révisée
Le 3 mars 2013, le peuple suisse a approuvé la révision partielle de la LAT en votation référendaire. Le Conseil fédéral a mis les nouvelles dispositions légales en vigueur au 1er mai 2014, parallèlement à l'ordonnance sur l'aménagement du territoire révisée. À partir de cette date, les cantons ont un délai de cinq ans pour adapter leur plan directeur à la LAT révisée. Les dispositions transitoires sont applicables à un canton tant que son plan directeur remanié n'a pas été approuvé par le Conseil fédéral. En conséquence, à quelques rares exceptions près, les classements en zone à bâtir sont uniquement autorisés lorsqu'ils font l'objet d'une compensation simultanée par des surfaces équivalentes. Après les cantons de Genève, Bâle-Ville, Zurich, Berne, Lucerne, Schwyz, Uri, Argovie, Saint-Gall, Nidwald et Vaud, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures est déjà le douzième à disposer d'un plan directeur conforme aux exigences de la LAT révisée.

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ Planification directrice

La LAT révisée exige que les zones à bâtir soient définies de manière à répondre aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes. Le calcul de ces besoins se fonde sur les « Directives techniques sur les zones à bâtir » établies conjointement par la Confédération et les cantons. Pour évaluer l'évolution de sa population, chaque canton recourt à des estimations qui lui paraissent pertinentes pour sa situation mais qui ne doivent pas dépasser le scénario « haut » de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le plan directeur cantonal doit contenir les prescriptions permettant de garantir un dimensionnement correct des zones à bâtir.

Planification directrice du canton d'Appenzell Rh.-Int. : www.are.admin.ch

Rapport d'examen (en allemand): www.are.admin.ch

Informations complémentaires :

FLAVIO LOHRI, collaborateur scientifique de la section Planification directrice, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 460 81 89, e-mail : flavio.lohri@are.admin.ch

Office fédéral du développement territorial ARE

VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉTAT DE LA PLANIFICATION DIRECTRICE

Le lien remplace la liste imprimée : www.are.admin.ch

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ Conceptions et plans sectoriels

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

L'ENQUÊTE PUBLIQUE AU SUJET DE LA FICHE PSIA POUR L'AÉROPORT DE GENÈVE EST TERMINÉE

La procédure de mise à l'enquête publique concernant la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Genève, lancée en novembre 2017, s'est terminée le 16 mars 2018. Parmi les 300 prises de position reçues, l'exposition au bruit et la qualité de l'air sont les thèmes les plus fréquemment cités. Une fois la fiche révisée par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) en fonction des résultats de l'enquête publique, la suite de la procédure prévoit sa soumission au Conseil fédéral pour adoption dans le courant du deuxième semestre 2018.

Depuis novembre 2017, la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Genève a été soumise à enquête publique. Au total, l'OFAC a reçu environ 300 prises de position en provenance de Suisse et de France. Elles exposent l'avis d'organisations, d'associations, de sociétés, de partis politiques et d'environ 200 particuliers qui ont profité de l'opportunité pour s'exprimer sur le projet de fiche. De même, les autorités politiques suisses et françaises ont fait part de leurs remarques, soucis et propositions au sujet du cadre d'exploitation et de développement prévu à l'horizon 2030 tel que défini dans le projet de fiche PSIA.

Les avis émis abordent plusieurs thèmes traités par la fiche PSIA. En lien avec l'augmentation pronostiquée du nombre de mouvements à l'horizon 2030, les collectivités suisses ont notamment souligné les atteintes à l'environnement et les aspects climatiques en attirant aussi l'attention sur les conséquences du projet de fiche sur l'aménagement du territoire. Les particuliers, les associations et les organisations ont souvent cité des aspects liés à l'impact de l'aéroport sur l'exposition au bruit et la qualité de l'air. Les collectivités françaises ont en outre exprimé leur souhait de discuter certaines trajectoires survolant leur territoire.

Dans les semaines à venir, les prises de position reçues seront attentivement examinées par l'OFAC: les propositions avancées seront évaluées et pourront servir de base, le cas échéant, pour réviser le projet de fiche. Un rapport explicatif sera élaboré pour synthétiser les prises de position reçues pendant l'enquête publique et y répondre. Il sera publié au moment de l'adoption de la fiche par le Conseil fédéral qui est prévue au deu-

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ **Conceptions et plans sectoriels**

xième semestre 2018. La procédure de l'OFAC ne prévoit pas d'accusé de réception individuel dans le cadre de cette large consultation qui s'est terminée le 16 mars 2018.

Informations complémentaires :
COMMUNICATION, Office fédéral de l'aviation civile OFAC, tél. +41 58 464 23 35

Office fédéral de l'énergie OFEN

RECHERCHE DE SITES D'IMPLANTATION POUR DES DÉPÔTS EN COUCHES GÉOLOGIQUES PROFONDES: AVIS MIS EN LIGNE

Les quelque 1500 avis qu'a reçus l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) lors de la consultation sur la 2e étape du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » ont été publiés sur le site Internet de la Chancellerie fédérale le 2 mai 2018. Toute personne intéressée peut consulter ces 4229 pages pour se faire une idée des différentes opinions sur le sujet.

La section Gestion des déchets radioactifs de l'OFEN évalue actuellement ces documents en vue de résumer les prises de position, questions et demandes qu'ils contiennent dans un rapport d'évaluation. Dans les semaines à venir, les services de la Confédération concernés, à savoir l'OFEN, l'Office fédéral du développement territorial, l'Office fédéral de l'environnement et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire examineront et analyseront les commentaires concernant leurs domaines respectifs. Sur la base de ces appréciations, l'OFEN remaniera, si nécessaire, le rapport sur les résultats de l'étape 2 avant de le soumettre au Conseil fédéral avec le rapport d'évaluation. Il est prévu que le Conseil fédéral se prononce sur l'étape 2 fin 2018. La troisième et dernière étape du plan sectoriel pourra alors débuter.

Consultation sur la 2e étape : www.admin.ch
Troisième étape du plan sectoriel : www.bfe.admin.ch
www.energeiaplus.com (en allemand)

Informations complémentaires :
MARIANNE ZÜND, responsable Médias et politique, Office fédéral de l'énergie OFEN, tél. +41 58 462 56 75, +41 79 763 86 11,
e-mail : marianne.zuend@bfe.admin.ch

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ **Urbanisation**

Office fédéral du développement territorial ARE

RELEVÉ ACTUEL DE LA PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LES COMMUNES

Durant l'année écoulée, 19 communes sont passées au-dessus des 20 pour cent de résidences secondaires alors que 24 sont redescendues au-dessous de cette limite. Actuellement, 373 communes sur 2222 présentent une proportion de résidences secondaires supérieure à 20 pour cent. Cette part est calculée sur la base des inventaires des logements dans les communes, que l'Office fédéral du développement territorial (ARE) vient de publier le 29 mars 2018.

En vertu de la loi fédérale du 20 mars 2015 sur les résidences secondaires et de l'ordonnance du 4 décembre 2015 sur les résidences secondaires, les communes sont tenues d'établir un inventaire des logements. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) s'appuie sur l'utilisation des logements attestée dans les inventaires pour calculer la part des résidences secondaires dans chaque commune. Les communes présentant un taux de résidences secondaires supérieur à 20 pour cent sont soumises aux dispositions de la loi sur les résidences secondaires et de l'ordonnance éponyme, qui prévoient en principe qu'aucune résidence secondaire ne peut plus y être construite.

Les calculs qui reposent sur les inventaires des logements actuels montrent que depuis le milieu de l'année 2017, 19 communes ont rejoint la liste des communes ayant plus de 20 pour cent de résidences secondaires, tandis que 24 communes sont passées au-dessous du seuil de 20 pour cent. Les communes et les cantons concernés peuvent prendre position à ce sujet dans un délai de 30 jours et préciser le cas échéant les don-

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ Urbanisation

nées relatives à l'affectation des logements. Début mai, l'ARE déterminera définitivement les communes auxquelles doit s'appliquer la législation sur les résidences secondaires.

L'ARE publie les inventaires une fois par année, fin mars. Avant 2017, il calculait les taux de résidences secondaires sur la base d'une statistique moins détaillée.

L'inventaire des logements
Les communes établissent un inventaire des logements en saisissant les catégories d'utilisation dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL). En combinaison avec les informations du registre des habitants, il est alors possible de déterminer les résidences principales avec fiabilité. Les communes peuvent aussi enregistrer de manière facultative les logements assimilés à des résidences principales, tels que les logements de service ou ceux utilisés pour l'agriculture de montagne. Les données sur l'affectation des logements servent à calculer les taux de résidences principales et de résidences secondaires dans une commune. Toutefois, comme les communes ne saisissent pas toutes les logements assimilés à des résidences principales, les inventaires des logements ne sont que partiellement comparables entre eux.

Communiqué de presse et tableau « augmentation du nombre de communes avec plus de 20 % de résidences secondaires » (PDF, 250 kB): www.newsd.admin.ch
ARE: Résidences secondaires: www.are.admin.ch

Informations complémentaires :
COMMUNICATION, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 40 55

Office fédéral du développement territorial ARE

REGARDE ! ANNÉE DU PATRIMOINE CULTUREL 2018 – L'ENGAGEMENT DE L'ARE

2018 – Année du patrimoine culturel : tout au long de l'année, de nombreuses manifestations mettront notre patrimoine culturel commun en valeur à travers toute la Suisse. Placée sous le patronage du Conseiller fédéral Alain Berset, l'Année du patrimoine culturel prend place dans le cadre de l'année européenne du patrimoine culturel, lancée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe (source : www.patrimoine2018.ch/patriomoine).

La campagne se fonde sur trois éléments : la signification du patrimoine culturel pour chacun et chacune, sa signification pour la société et l'effet positif qui en découle dans de nombreux domaines. La préservation, l'entretien et l'enrichissement du patrimoine culturel dépendent de l'engagement individuel tout en relevant de la responsabilité collective. En assumant des tâches aussi essentielles que la pesée des intérêts et la participation de la population, l'aménagement du territoire apporte sa précieuse pierre à l'édifice.

L'ARE participe donc lui aussi à l'Année du patrimoine culturel 2018. Ainsi, des partenaires de projet ayant bénéficié d'un soutien de l'ARE par le passé sont encouragés à montrer à la population, à travers des manifestations publiques, comment la culture suisse de l'aménagement contribue à créer des conditions favorisant la qualité et la prospérité de notre pays.

La planification de la manifestation correspondante en est à des stades divers selon les projets. Le plus avancé en la matière est le projet-modèle consacré à la qualité du développement à l'intérieur du tissu bâti dans l'espace rural (projet porté par le parc paysager de la vallée de Binn, en Valais), avec le vernissage le 24 juin 2018 à Ernen (VS) d'une exposition prévue pour durer jusqu'à la fin septembre 2018. Les résultats du projet-modèle seront présentés à la population sur des supports multimédias. L'exposition s'articule autour de la question initiale : comment mettre en œuvre dans un espace rural en proie aux problèmes typiques de zones à bâtir aux dimensions généreuses et largement dispersées le changement de paradigme de l'aménagement du territoire appelé à passer d'un développement expansif à un développement interne, sans augmentation notable de la population et de l'emploi ? En se référant à des structures d'urbanisation traditionnelles du Valais (p. ex. Ernen, site ISOS national), l'exposition démontrera comment les qualités spécifiques de ces sites d'habitat et ce paysage d'importance nationale peuvent être préservés, transformés et développés. Ils réunissent en effet déjà les conditions nécessaires à la qualité de vie recherchée.

ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

→ Urbanisation

Les responsables du projet-modèle pour la promotion d'un habitat attractif entre le Saint-Gothard et la vallée supérieure de la Reuss (soutenu par le canton d'Uri, direction de la justice) sont eux aussi disposés à fournir une contribution à la vulgarisation des idées animant leur projet : le complexe touristique d'Andermatt apporte dans la région un élan qui déclenche une demande supplémentaire de logement. Le canton entend saisir cette opportunité pour exploiter le potentiel délaissé que sont les bâtiments vides ou sous-utilisés et pour redonner vie aux villages de la région tout en soutenant la stratégie de croissance décentralisée. Avec les communes, il a développé des instruments qui sont maintenant proposés aux propriétaires fonciers et aux autorités sur la plateforme d'information du canton. La manifestation publique envisagée s'adresse aux propriétaires de parcelles sous-utilisées dans les villages concernés. Le canton souhaite leur exposer les avantages des instruments mis à disposition, comme la check-list des possibilités financières de soutien, de conseil et de promotion ou une analyse du bâtiment qui indique au propriétaire la situation de son bien sur le marché et les rénovations nécessaires.

Des manifestations publiques sont aussi à l'étude pour d'autres projets-modèles, comme celui de Brigue-Glis (VS) qui repose sur un développement territorial « sans perdants », celui d'un réseau coopératif pour le développement à l'intérieur du milieu bâti, à cheval sur les cantons de Lucerne et de Bâle-Campagne, celui du Parco del Laveggio (TI) visant à requalifier un espace de détente de proximité dans l'agglomération de Mendrisio, ou encore le projet vaudois du quartier du Vallon, à Lausanne, qui s'inscrit dans le Programme Développement durable et qualité de vie dans les quartiers.

www.patrimoine2018.ch

#Patriomine2018 (Portrait Campagne), PDF (4 MB): www.patrimoine2018.ch

Informations complémentaires :

MATTHIAS HOWALD, section Urbanisation et paysage, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 463 04 68, e-mail : matthias.howald@are.admin.ch

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA

LA VOIE EST LIBRE POUR LE PREMIER « PASS INTERRAIL » TRANSALPIN

Vous n'avez pas encore de projets pour cet été ? Pourquoi ne pas partir à la découverte des pays alpins ? Le projet « Youth Alpine Interrail » permet à 100 jeunes de voyager à travers les Alpes dans le respect de l'environnement.

Voyager n'est pas forcément synonyme de nuisances environnementales : avec le « Youth Alpine Interrail Pass », vous pouvez découvrir huit pays alpins en train pour 50 euros en respectant le climat. Tous les jeunes habitant-e-s des Alpes de 16 à 27 ans pouvraient déposer leur candidature pour obtenir un « Youth Alpine Interrail Pass » jusqu'au 20 mai 2018. Les jeunes dont la candidature aura été retenue seront invité-e-s à présenter leurs aventures sur les réseaux sociaux et sur le site Web du projet. À la fin de l'été, les meilleurs auteurs et photographes seront récompensé-e-s.

À la découverte des Alpes

De nombreux jeunes Alpins connaissent mieux les destinations lointaines que les pays qui les entourent : prendre l'avion est souvent plus simple et moins cher. Le Conseil des jeunes de la CIPRA s'engage à promouvoir des manières de voyager dans les Alpes plus respectueuses du climat et financièrement abordables. Avec le projet pilote « Youth Alpine Interrail » qu'il a co-initié, le Conseil des jeunes fait aujourd'hui un grand pas en avant dans cette direction. Magdalena Christandl, membre de ce Conseil, résume la vision de ses membres : « Nous voulons que les modes de vie durables, et en particulier les manières de voyager respectueuses du climat, deviennent la norme. C'est la seule possibilité de préserver la nature et la beauté des Alpes. »

La Conseillère fédérale suisse Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, en est convaincue : « C'est une double expérience pour les jeunes : des promenades en train relaxantes combinées à des aventures dans la nature. Avec en plus : la vue sur les

DÉVELOPPEMENT DURABLE

glaciers et la certitude d'être écologiquement sur le bon chemin. Parce qu'on ne peut protéger que ce que l'on connaît. »

Le projet « Youth Alpine Interrail » est porté par le Conseil des jeunes de la CIPRA et CIPRA International en coopération avec Eurail, et est soutenu financièrement par les États signataires de la Convention alpine.

www.yoalin.org

Informations complémentaires :
MAGDALENA HOLZER, chargée de projets CIPRA International, tél. +423 237 53 13, e-mail : magdalena.holzer@cipra.org

DROIT

→ **Législation, exécution**

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Nous indiquons ci-après l'avancement actuel des affaires dont l'ARE a la responsabilité. Nous ne signalons toutefois que les interventions dont l'état de traitement a connu un changement depuis la dernière mention dans Intra→Info. Vous trouverez aussi un aperçu complet des interventions parlementaires sur le site des Services du Parlement :

www.parlament.ch

17.3358

MOTION COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉNERGIE CE DU 16 MAI 2017

RÉAFFECTATION DE BÂTIMENTS AGRICOLES INUTILISÉS À DES FINS D'HABITATION

Le texte de cette motion se trouve dans l'Intra→Info 3.17.

Le Conseil fédéral a répondu à cette motion le 23 août 2017 et proposé de la rejeter. Le Conseil des États a adopté la motion le 26 septembre 2017. Le Conseil national a adopté la motion avec une modification le 27 février 2018. L'affaire repasse au Conseil des États.

17.3918

MOTION SIEGENTHALER DU 29 SEPTEMBRE 2017

AUTORISER LA CONSTRUCTION DE SERRES SUR LES SURFACES D'ASSOLEMENT

Le texte de cette motion se trouve dans l'Intra→Info 4.17.

Le Conseil fédéral a répondu le 2 mars 2018 à cette motion cosignée par 3 membres du Conseil national et propose de la rejeter. L'affaire n'a pas encore été traitée au conseil.

17.4199

MOTION HÖSLI DU 14 DÉCEMBRE 2017

BÂTIMENTS D'HABITATION CONSTRUITS HORS DE LA ZONE À BÂTIR. FAIRE PRÉVALOIR AVEC BON SENS LE PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ

Le texte de cette motion se trouve dans l'Intra→Info 1.18.

Le Conseil fédéral a répondu le 14 février 2018 à cette motion cosignée par 4 membres du Conseil des États et propose de la rejeter. Le conseil n'a pas encore traité l'affaire.

DROIT

→ **Législation, exécution**

18.3082

INTERPELLATION NANTERMOD DU 6 MARS 2018

LAT 2 : ARRÊTER LES FRAIS

Texte de l'interpellation :

« Le nouveau projet de révision de LAT, intitulé LAT 2, fait l'unanimité contre lui. Alors que les effets de la première révision ne sont encore pas réellement mesurables, le gouvernement entend introduire de nouvelles dispositions qui ne peuvent pas s'appuyer sur les expériences de la révision de 2012. C'est le lieu de rappeler que la première révision de la LAT va entraîner de nombreux dézonages et bloque déjà certains projets de constructions.

Face à cette levée de boucliers, est-ce que le Conseil fédéral entend interrompre un processus législatif aussi prématuré que condamné ?

Par ailleurs, le Conseil fédéral peut-il estimer les coûts du processus législatif en cours suite à la première révision de la LAT ? »

Le Conseil fédéral a répondu à cette interpellation le 9 mai 2018. Le Conseil national n'a pas encore traité l'affaire.

18.3157

INTERPELLATION BURKART DU 14 MARS 2018

COORDINATION DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION AVEC LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DES ROUTES NATIONALES

Texte de l'interpellation :

« Il y a quelques semaines, le Conseil fédéral a mis en consultation d'une part la troisième génération des projets d'agglomération et, d'autre part, la prochaine étape du Programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES des routes nationales).

Il est indispensable de coordonner les projets d'agglomération et le PRODES des routes nationales. Sur les routes nationales aux abords des agglomérations, 70 pour cent du trafic se fait à destination ou en provenance des agglomérations. Aménager la capacité sur les routes nationales implique que les villes alentour absorbent bien le trafic de destination. Dans le cas contraire, l'aménagement coûteux de la capacité sur les routes nationales ne pourrait produire pratiquement aucun effet sur la fluidité du trafic. Aussi posé-je au Conseil fédéral les questions suivantes :

1. Comment entend-il assurer que les capacités supplémentaires qu'il faut créer sur le réseau des routes nationales dans le cadre du PRODES des routes nationales puissent être absorbées par le réseau routier secondaire dans les agglomérations et les villes ?
2. Quels projets de la troisième génération des projets d'agglomération encouragent l'écoulement du trafic des routes nationales vers les agglomérations ?
3. Combien de projets d'aménagement ou de construction de routes la troisième génération des projets d'agglomération compte-t-elle au juste ?
4. Combien de projets routiers proposés dans la troisième génération des projets d'agglomération sont liés à une autre mesure d'amélioration de la fluidité du trafic ou à une augmentation de la capacité ?
5. La troisième génération des projets d'agglomération et le PRODES des routes nationales sont-ils coordonnés et, dans le cadre des travaux d'aménagement prévus du réseau des routes nationales dans les agglomérations, la réduction du trafic constitue-t-elle un critère pour qu'un projet bénéficie du soutien de la Confédération ?

DROIT

→ Législation, exécution

6. Eu égard à la problématique du trafic sur les axes principaux dans les agglomérations, le Conseil fédéral envisage-t-il de fixer un taux minimal pour les projets d'aménagement des routes dans les projets d'agglomération (avec augmentation de la capacité en faveur du trafic individuel) ?
7. Comment assure-t-il une répartition équilibrée des moyens en faveur des différents modes de transport en fonction de leur contribution aux prestations de transport ? »

Le Conseil fédéral a répondu à cette interpellation le 9 mai 2018. Le Conseil national n'a pas encore traité l'affaire.

18.5114

QUESTION FRIEDL DU 28 FÉVRIER 2018

AXER LE PROGRAMME DE LA LÉGISLATURE SUR L'AGENDA 2030 ET ASSOCIER LES CANTONS ET LES COMMUNES

Texte de la question :

« Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, de nombreuses organisations non gouvernementales ont axé leurs stratégies sur cet agenda.

- Le Conseil fédéral compte-t-il lui aussi axer son prochain Programme de la législature sur ce cadre de référence mondial, qu'il a lui-même reconnu ?
- Comment compte-t-il associer les cantons et les communes à la mise en œuvre de cet agenda ? »

Le Conseil fédéral a répondu à cette question le 5 mars 2018. L'affaire est liquidée.

18.5118

QUESTION SOMMARUGA CARLO DU 28 FÉVRIER 2018

INTÉGRATION DE L'AGENDA 2030 DANS LE PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Texte de la question :

« Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, de nombreuses organisations non gouvernementales ont aligné leurs stratégies sur cet agenda.

- Le Conseil fédéral basera-t-il également son prochain programme de législature sur ce cadre de référence global ? »

Le Conseil fédéral a répondu à cette question le 5 mars 2018. L'affaire est liquidée.

18.5144

QUESTION FLURI DU 7 MARS 2018

QUESTION SUR L'AFFAIRE 14.4133 DONNÉES SUR LES CONSTRUCTIONS AGRICOLES EN DEHORS DES ZONES À BÂTIR

Texte de la question :

« Dans l'avis qu'il a émis le 25 février 2015 en réponse à mon interpellation 14.4133 (dont le titre était identique à celui de la présente question), le Conseil fédéral indiquait qu'il allait entreprendre avant la fin de la même année les travaux nécessaires au recensement des constructions agricoles situées en dehors des zones à bâtir.

Ces travaux sont-ils aujourd'hui achevés, et à quels résultats ont-ils abouti ? »

Le Conseil fédéral a répondu à cette question le 12 mars 2018. L'affaire est liquidée.

Informations complémentaires :
THOMAS KAPPELER, chef de la section Droit, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 59 48,
e-mail : thomas.kappeler@are.admin.ch

PUBLICATIONS

Office fédéral du développement territorial ARE

LA POPULATION DES QUARTIERS DENSES PARCOURT DES DISTANCES PLUS COURTES EN SUISSE

Plus le quartier habité est dense, plus les distances parcourues en Suisse sont courtes et plus on se déplace à pied et en transports publics. Les habitants et habitantes des zones les plus denses entreprennent par contre plus de voyages avec nuitées que le reste de la population. Ces résultats sont présentés dans le rapport « Densité et comportement de mobilité » établi sur mandat de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Les comportements de mobilité sont en corrélation avec le nombre d'habitants et d'emplois autour du lieu de résidence. C'est ce que conclut le rapport « Densité et comportement de mobilité » commandé par l'ARE, après analyse des données du microrecensement mobilité et transports de 2015.

La population des quartiers denses se déplace davantage à pied et en transports publics
L'étude détermine la densité d'après le nombre d'habitants et d'emplois autour du domicile. Elle montre que la population vivant dans les régions les plus densément urbanisées de Suisse parcourt 9 pour cent des distances à pied et 41 pour cent en transports publics. Les chiffres correspondants sont beaucoup plus bas dans les régions les moins denses, avec seulement 4 pour cent des distances parcourues à pied et 16 pour cent en transports publics. Ces différences se répercutent sur les parts respectives des distances parcourues en voiture : 77 pour cent dans les régions les moins densément peuplées, contre 44 pour cent pour la population vivant dans les zones les plus denses.

La distance journalière moyenne parcourue dans le pays est elle aussi inversement proportionnelle à la densité de la population. De fait, les distances parcourues sont d'autant plus faibles que la densité est élevée, et ce pour tous les motifs de déplacement. Les habitants et habitantes des régions les plus densément urbanisées parcourent chaque jour cinq kilomètres de moins pour leurs loisirs que celles et ceux des régions où l'urbanisation est la moins dense, ainsi que deux kilomètres de moins pour le travail et trois de moins pour les achats.

Davantage de voitures et de vélos électriques là où la densité est faible
Alors que dans les régions les plus denses, la moitié des ménages ne possède pas de voitures, cette part n'est que de 8 pour cent parmi la population des zones très faiblement urbanisées. La tendance est similaire pour les vélos électriques, présents dans neuf ménages sur cent dans les régions faiblement peuplées, contre seulement trois pour cent dans les zones les plus denses. À l'inverse, dans les zones à forte densité, presque une personne sur dix est affiliée à un réseau d'autopartage, alors que la proportion n'est même pas de une sur vingt dans l'ensemble de la population.

L'étude s'intéresse aussi aux voyages incluant au moins une nuitée, pour lesquels les quatre cinquièmes des distances sont effectués en avion. Le nombre de ces voyages est plus ou moins le même par habitant sur toute l'échelle de densité des régions, à l'exception des extrêmes : la population des zones les moins denses effectue moins de voyages avec nuitées que le reste de la population tandis que l'inverse est vrai pour la population des régions les plus densément peuplées. Ce rapport entre densité démographique et voyages avec nuitées s'explique par des facteurs socio-économiques et par des modes de vie (choix d'habiter une région densément peuplée et préférence pour les voyages en avion). Au total toutefois, les distances parcourues annuellement dans le pays et à l'étranger par les habitants et habitantes de la Suisse sont indépendantes de la densité autour de leur lieu d'habitation.

Les résultats de l'étude confirment que le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti auquel veut tendre la législation sur l'aménagement du territoire génère aussi des avantages dans le domaine des transports. Il est donc particulièrement important de continuer à développer de manière ciblée les infrastructures destinées à l'ensemble des transports, en particulier dans les espaces urbains, comme c'est le cas avec le Programme en faveur du trafic d'agglomération.

PUBLICATIONS

Publication sur la mobilité dans les espaces ruraux
Établi lui aussi sur mandat de l'ARE, le rapport « Mobilité dans les espaces ruraux » montre que la part des déplacements effectués à l'intérieur des espaces ruraux est supérieure à celle des déplacements reliant une commune rurale à une commune urbaine ou périurbaine.

Densité et comportement de mobilité (PDF, 4 MB): www.are.admin.ch
Mobilität in den ländlichen Räumen (en allemand ; synthèse et résumé en français) (PDF, 6 MB): www.are.admin.ch

Informations complémentaires :
COMMUNICATION, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 40 55

Office fédéral du développement territorial ARE

HISTOIRE ET PERSPECTIVES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN SUISSE, PARUTION RÉCENTE SIGNÉE MARTIN LENDI (GESCHICHTE UND PERSPEKTIVEN DER SCHWEIZERISCHEN RAUMPLANUNG) (EN ALLEMAND)

Dans son tout dernier ouvrage, Martin Lendi s'intéresse principalement aux deux questions suivantes :

- Quels sont les racines, les évènements constitutifs, les personnalités et les courants majeurs qui ont orienté le développement territorial, dans sa conception puis dans sa réalisation ?
- Qu'est-ce qui a été nécessaire et a dû être pensé en amont pour instaurer une nouvelle tâche publique et une discipline scientifique récente et pour les faire avancer vers la résolution de problèmes ?

La publication peut se lire comme une œuvre d'histoire factuelle, chronologique, juridique, politique et scientifique. La phase du travail volontairement interdisciplinaire – Conceptions pilotes d'aménagement national, de l'Institut pour l'aménagement national, régional et local (ORL) de l'EPFZ – éveille déjà l'intérêt. Parallèlement, la présentation s'appuie sur l'histoire, traitée par exemple à travers l'exposition nationale de 1939, le colloque de l'EPFZ en 1942 ou l'article constitutionnel de 1969, avant de livrer des perspectives d'avenir. Elle ne se contente pas, sur ce point, de constater que l'espace vital est de plus en plus convoité, mais suggère qu'un nouvel article constitutionnel sur l'aménagement du territoire doit être introduit.

L'ouvrage ne passe pas sous silence les tendances allant vers une urbanisation croissante, une « métropole suisse », une mise en parallèle entre « espaces fonctionnels et régions politiques ». Il montre bien que sans coordination de l'aménagement du territoire et du droit de la construction, le développement territorial sur le Plateau suisse et dans les villes et agglomérations ne saurait progresser ni en qualité ni en quantité. Au-delà du seul droit foncier, un effort créatif doit aussi être fourni par les branches scientifiques traitant de l'habitat, par le législateur et par les divers offices et services en charge du développement territorial ou de l'aménagement du territoire.

Ancien membre de la direction de l'institut ORL de l'EPF de Zurich, l'auteur n'a jamais été avare en publications, entre études, rétrospectives et perspectives. On lui doit notamment une recension de textes sur la planification, un recueil de documents sur l'histoire de l'aménagement du territoire et d'innombrables articles sur le même thème.

Publication (en allemand) :
Lendi Martin, Geschichte und Perspektiven der schweizerischen Raumplanung, Raumplanung als öffentliche Aufgabe und wissenschaftliche Herausforderung, Verlag Vdf, 410 pages, Zurich 2018
www.vdf.ch

Informations complémentaires :
RUDOLF MENZI, Communication, Office fédéral du développement territorial ARE, tél. +41 58 462 40 55,
e-mail : rudolf.menzi@are.admin.ch

PUBLICATIONS

Office fédéral du logement OFL

ECONOMIE DE PARTAGE ET MARCHÉ DU LOGEMENT

L'OFL a publié en mai une étude, réalisée par la Haute école de Lucerne et le bureau d'études politiques Interface, qui met en lumière l'économie de partage dans le domaine du logement.

L'étude identifie cinq types de partage de logements, qui ne sont pas répandus de la même manière en Suisse et qui peuvent avoir un impact différent sur le marché du logement. La mise en location régulière d'appartements sur une plateforme peut entraîner une réduction durable de l'offre disponible sur le marché traditionnel du logement, alors que d'autres types peuvent contribuer à une meilleure utilisation de l'espace habitable.

Les auteurs ont aussi élaboré deux scénarios et une série de recommandations. Au niveau national, les décideurs politiques disposent encore d'une marge de manœuvre importante. Aux niveaux régional et local, une approche spatialement différenciée permet de déterminer à quel point la question de l'économie de partage de logements est pertinente dans le contexte spécifique et quels sont les opportunités et les risques qui lui sont liés.

Publication :
Haute école de Lucerne & Interface (2018). Plateformes d'économie du partage: Effets possibles sur le marché du logement en Suisse. Résumé. OFL, Granges.

La publication est à disposition sur le site Internet de l'OFL : www.bwo.admin.ch

Informations complémentaires :
DORIS SFAR, Questions fondamentales et information, Office fédéral du logement OFL, tél. +41 58 480 91 85,
e-mail : doris.sfar@bwo.admin.chh

Hochschule für soziale Arbeit Luzern und Hochschule für Technik Rapperswil HSR

SNF-FORSCHUNGSPROJEKT: FREIRAUMENTWICKLUNG IN AGGLOMERATIONSGEMEINDEN, HERAUSFORDERUNGEN UND EMPFEHLUNGEN

«Freiräume in Agglomerationsgemeinden bedürfen in den nächsten Jahren im Rahmen der Verdichtungsprozesse viel Aufmerksamkeit. Während die Bedeutung der umliegenden Landschaftsräume für die Wohnqualität der Gemeinden Eingang in die Planungsdiskussion findet, ist bisher wenig über die spezifischen Qualitäten der Freiräume innerhalb des Siedlungsgebietes sowie über die Wahrnehmungs- und Aneignungspraktiken der Nutzenden bekannt.

In unserem interdisziplinären SNF-Forschungsprojekt (Hochschule für soziale Arbeit Luzern und Hochschule für Technik Rapperswil) konnten wir die Gemeinden Schlieren und Rapperswil 2013–2015 im Sinn einer anwendungsbezogenen Grundlagenforschung vertieft untersuchen und möchten mit der Abschlusspublikation im vdf-Verlag (Buch und eBook) einen Beitrag zur Diskussion leisten.».

Die Publikation kann beim vdf Hochschulverlag bestellt werden: www.vdf.ch

Weitere Informationen:
SUSANNE KARN, Institut für Landschaft und Freiraum, Hochschule für Technik Rapperswil, Tel. +41 55 222 49 67,
E-Mail: susanne.karn@hsr.ch

MANIFESTATIONS

14.06.2018

TAGUNG «5 JAHRE RAUMKONZEPT SCHWEIZ» /
RENCONTRE «LES 5 ANS DU PROJET DE TERRITOIRE SUISSE »

Ort/Lieu: Bern, EVENTfabrik, Fabrikstrasse 12
Auskunft und Anmeldung/Renseignements et inscription: Sekretariat Konferenz der Kantonsregierungen, Tel. +41 31 320 30 00,
E-Mail: mail@kdk.ch, www.tripartitekonferenz.ch

Flyer Jubiläumsveranstaltung «Fünf Jahre Raumkonzept Schweiz» (PDF, 1.01MB): www.tripartitekonferenz.ch
Flyer : « Les 5 ans du Projet de territoire Suisse » (PDF, 1.01MB): www.tripartitekonferenz.ch

---

21.06.2018

WOHNUMFELDQUALITÄT: IN DER PRAXIS – HANDLUNGSSPIELRÄUME IM PLANUNGSALLTAG

Ort: Rapperswil, ALTEFABRIK
Auskunft und Anmeldung: Hochschule für Technik Rapperswil HSR, Oberseestrasse 10, 8640 Rapperswil, Tel. +41 55 222 48 93

E-Mail: wohnumfeld@hsr.ch, www.wohnumfeld.ch

21.06.2018

NATIONALE TAGUNG «QUARTIERE»

Ort: Solothurn, Hotel La Couronne, Hauptgasse 64
Auskunft und Anmeldung: Netzwerk Lebendige Quartiere, c/o Schweizerischer Städteverband, Monbijoustrasse 8, 3001 Bern, Tel. +31 356 32 32

E-Mail: netzwerk@lebendige-quartiere.ch, www.lebendige-quartiere.ch

---

26. – 27.06.2018

CAS NACHHALTIGE ENTWICKLUNG: UNTERNEHMERISCHE NACHHALTIGKEIT – NACHHALTIGKEIT UNTERNEHMEN!

Ort: Bern
Auskunft und Anmeldung: Centre for Development and Environment (CDE), Dr. Marion Leng, Hallerstrasse 10, 3012 Bern, Tel. +41 31 631 39 71

E-Mail: weiterbildung@cde.unibe.ch, www.cde.unibe.ch

29.06.2018

75 JAHRE VLP-ASPAN/ESPACE SUISSE: MIT SCHWUNG IN DIE ZUKUNFT /
VLP-ASPAN/ESPACESSUISSE FÊTE SES 75 ANS : PRÉPARONS L'AVENIR

Ort/Lieu: Solothurn
Auskunft und Anmeldung/Renseignements et inscription: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Bern, Tel. +41 31 380 76 76

E-Mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

03.07. – 21.08.2018

KOMPAKTKURS QUALITÄTSVOLLE SIEDLUNGSVERDICHTUNG (AKTUELLE HERAUSFORDERUNGEN)

Ort: Rapperswil, HSR Hochschule für Technik
Auskunft und Anmeldung: Hochschule für Technik Rapperswil HSR, Katja Leimbacher, Oberseestrasse 10, 8640 Rapperswil, Tel. +41 55 222 47 56

E-Mail: katja.leimbacher@hsr.ch, www.hsr.ch

MANIFESTATIONS

14. – 15.08.2018

CAS NACHHALTIGE ENTWICKLUNG: MOBILITÄT UND RAUMENTWICKLUNG – NACHHALTIG UNTERWEGS

Ort: Bern
Auskunft und Anmeldung: Centre for Development and Environment (CDE), Dr. Marion Leng, Hallerstrasse 10, 3012 Bern, Tel. +41 31 631 39 71

E-Mail: weiterbildung@cde.unibe.ch, www.cde.unibe.ch

27.08.2018 – 22.01.2019

CAS GIS IN DER PLANUNG

Ort: Rapperswil, HSR Hochschule für Technik
Auskunft und Anmeldung: Hochschule für Technik Rapperswil HSR, Katja Leimbacher, Oberseestrasse 10, 8640 Rapperswil, Tel. +41 55 222 47 56

E-Mail: katja.leimbacher@hsr.ch, www.hsr.ch

28.08.2018

ABSCHLUSSVERANSTALTUNG DER MODELLVORHABEN NACHHALTIGE RAUMENTWICKLUNG 2014–2018

Ort: Bern, Eventfabrik, Fabrikstrasse 12
Auskunft und Anmeldung: Bundesamt für Raumentwicklung ARE, Sektion Siedlung und Landschaft, Melanie Butterling, Tel. +41 58 462 40 64

E-Mail: modellvorhaben@are.admin.ch, www.are.admin.ch

12.09.2018

SIEDLUNGSQUALITÄT IN DER ORTSPLANUNG

Ort: Langenthal
Auskunft und Anmeldung: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Bern, Tel. +41 31 380 76 76

E-Mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

---

16. – 17.10.2018

CAS NACHHALTIGE ENTWICKLUNG: ZUKUNFT NACHHALTIGE LANDWIRTSCHAFT

Ort: Bern
Auskunft und Anmeldung: Centre for Development and Environment (CDE), Dr. Marion Leng, Hallerstrasse 10, 3012 Bern, Tel. +41 31 631 39 71

E-Mail: weiterbildung@cde.unibe.ch, www.cde.unibe.ch

31.10. / 07. / 14.11.2018

EINFÜHRUNG IN DIE RAUMPLANUNG (3 TAGE), KANTON ST. GALLEN

Ort: St. Gallen
Auskunft und Anmeldung: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Bern, Tel. +41 31 380 76 76

E-Mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

MANIFESTATIONS

06. – 07.11.2018

CAS NACHHALTIGE ENTWICKLUNG: WIRTSCHAFT IM WANDEL – VOM WACHSTUMS- ZUM NACHHALTIGKEITSPARADIGMA

Ort: Bern
Auskunft und Anmeldung: Centre for Development and Environment (CDE), Dr. Marion Leng, Hallerstrasse 10, 3012 Bern, Tel. +41 31 631 39 71

E-Mail: weiterbildung@cde.unibe.ch, www.cde.unibe.ch

---

22. / 29.11. / 06.12.2018

EINFÜHRUNG IN DIE RAUMPLANUNG (3 TAGE), KANTON LUZERN

Ort: Luzern
Auskunft und Anmeldung: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung VLP-ASPAN, Sulgenrain 20, 3007 Bern, Tel. +41 31 380 76 76

E-Mail: tagung@vlp-aspan.ch, www.vlp-aspan.ch

IMPRESSUM

Cahier d'information destiné à la diffusion et à la circulation de l'information au sein des administrations cantonales et de l'administration fédérale, auprès des villes et de quelques tiers (services d'aménagement du territoire et des transports) par la présentation de brèves communications sur l'actualité en matière d'aménagement du territoire, de transports, de développement durable, de politique des agglomérations dans le cadre de la politique du développement durable.

Paraît quatre fois par an.

DATES DE CLÔTURE DE RÉDACTION EN 2018 :

24.08.2018

02.11.2018

VEUILLEZ ADRESSER LES COMMUNICATIONS À :

Rudolf Menzi

Communication
Office fédéral du développement territorial
Tél. +41 58 462 40 55
E-mail : rudolf.menzi@are.admin.ch

INTERNET

www.are.admin.ch/intrainfo

© ARE, juin 2018

Conceptions et plans sectoriels selon l'art. 13 LAT

État : juin 2018

Désignation	Instance responsable	Stade de traitement	Période de traitement	Décision du Conseil fédéral	Remarques
Plan sectoriel Transports					
Partie Programme	ARE	en cours d'élaboration	2016-2018	prévu pour 2020	Révision en cours
• Adaptation Approvisionnement roches dures	ARE	phase de mise en œuvre	2007-2008	12.12.2008	Le rapport sur les sites hors périmètre IFP est disponible.
Partie infrastructure Rail (SIS)					
• Module 1 / 2010	OFT	phase de mise en œuvre	2009-2010	08.09.2010	y compris intégration AlpTransit
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2011 (SIS 2)	OFT	phase de mise en œuvre	2010-2011	16.12.2011	
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2012 (SIS 3)	OFT	phase de mise en œuvre	2012-2014	30.04.2014	
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2015 (SIS 4)	OFT	phase de mise en œuvre	2014-2015	04.12.2015	Mise à jour approuvée par l'OFT (17.08.2015)
• Partie infrastructure Rail, adaptations et compléments 2017 (SIS 5)	OFT	en cours d'élaboration	dès 2017	2018	
Partie Infrastructure route (SIN)	OFROU	en cours d'élaboration	2014-2018	2018	
Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)	OFAC				
• Partie I-IIIB (Partie conceptuelle)		en cours d'élaboration	2016-2019	2019	
• Partie IIIB6, places d'atterrissage en montagne :					
• Partie conceptuelle		phase de mise en œuvre	2014-2015	21.10.2015	
• Partie III B3 et 4					
• Adaptation Dübendorf		phase de mise en œuvre	2015-2016	31.08.2016	
• Partie IIIC, 1re série		phase de mise en œuvre	2000-2001	30.01.2002	
• Partie IIIC, 2e série		phase de mise en œuvre	2002-2003	14.05.2003	
• Partie IIIC, 3e série		phase de mise en œuvre	2003-2004	18.08.2004	
• Partie IIIC, 4e série		phase de mise en œuvre	2004-2005	02.11.2005	
• Partie IIIC, 5e série		phase de mise en œuvre	2006-2007	07.12.2007	
• Partie IIIC, 6e série		phase de mise en œuvre	2007-2009	01.07.2009	
• Partie IIIC, 7e série		phase de mise en œuvre	2009-2011	06.07.2011	
• Partie IIIC, 8e série		phase de mise en œuvre	2010-2012	04.07.2012	
• Partie III C, fiche d'objet Bâle-Mulhouse		phase de mise en œuvre	2012-2013	15.05.2013	
• Partie III C, fiche d'objet Zürich, étape 1		phase de mise en œuvre	dès 2001	26.06.2013	
• Partie IIIC, 9e série		phase de mise en œuvre	2011-2013	20.11.2013	

Désignation	Instance responsable	Stade de traitement	Période de traitement	Décision du Conseil fédéral	Remarques
Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) ; suite					
• Partie IIIC, 10e série		phase de mise en œuvre	2013-2014	17.12.2014	
• Partie IIIC, fiche d'objet Zürich (adaptation)		phase de mise en œuvre	2014-2015	18.09.2015	
• Partie IIIC, 11e série		phase de mise en œuvre	2014-2015	03.02.2016	
• Partie IIIC, fiche d'objet Balzers		phase de mise en œuvre	2016-2017	12.04.2017	
• Partie IIIC, 12e série		phase de mise en œuvre	2015-2017	28.06.2017	
• Partie IIIC, fiche d'objet Zürich (2e adaptation)		phase de mise en œuvre	2016-2017	23.08.2017	
• Partie IIIC, fiche d'objet Genève		en cours d'élaboration	2016-2017	2018	Procédures d'audition / participation publique : terminées
• Partie IIIC, 13e série		en cours d'élaboration	2017-2018	2018	Procédures d'audition / participation publique : terminées
• Partie IIIC, fiche d'objet Birrfeld		phase de mise en œuvre	2017-2018	17.01.2018	
• Partie IIIC, 14e série		en cours d'élaboration	2017-2018	2018	
• Partie IIIC, fiche d'objet Dübendorf		en cours d'élaboration	2017-2019	2019	
Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure navigation (SIF)	OFT	phase de mise en œuvre	2014-2015	04.12.2015	
Plan sectoriel militaire	SG DDPS				
• 1re étape		phase de mise en œuvre	1989-2001	28.02.2001	
• Adaptation Dübendorf		phase de mise en œuvre	2015-2016	31.08.2016	
• Adaptation/révision totale partie programme		en cours d'élaboration	2013-2017	08.12.2017	
• Adaptation partie mise en œuvre		en cours d'élaboration	dès 2018	ouvert	
Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité	OFEN				
• Partie Programme		phase de mise en œuvre		12.04.2001	
• Adaptation des réseaux stratégiques		phase de mise en œuvre	2006-2008	06.03.2009	Est remaniée dans le cadre de la Stratégie Réseaux électriques
• Révision totale de la partie Programme		en cours d'élaboration	dès 2015	ouvert	
• Partie 1 Projets en phase de mise en œuvre :			2001-2013		
• Mörel-Ulrichen		phase de mise en œuvre		21.08.2002	
• Mendrisio-Cagno (I)		phase de mise en œuvre		23.06.2004	
• Rapperswil-Ricken		phase de mise en œuvre		16.02.2005	
• Sils-Verderio		phase de mise en œuvre		03.05.2006	
• Châtelard-Rosel		phase de mise en œuvre		07.02.2011	Décision du DETEC
• Chippis-Mörel		phase de mise en œuvre		31.10.2012	
• Waldegg-Wollishofen		phase de mise en œuvre		18.12.2015	
• Airolo-Lavorgo		phase de mise en œuvre		23.03.2016	

Désignation	Instance responsable	Stade de traitement	Période de traitement	Décision du Conseil fédéral	Remarques
Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité ; suite					
• Steinen-Etzelwerk		phase de mise en œuvre		04.05.2016	
• Partie 2 Projets en cours d'élaboration :			dès 2007		
• Salvenach-Schiffenen/Litzistorf		en cours d'élaboration			
• Mathod-Cornaux / Kerzers-Neuchâtel		en cours d'élaboration			
• Niederwil-Obfelden		en cours d'élaboration		31.08.2016	Décision du CF (zone de projet)
• All'Acqua - Vallemaggia - Magadino		en cours d'élaboration		23.03.2016	Décision du CF (zone de projet)
Plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes	OFEN				
• Partie conceptuelle		phase de mise en œuvre	2004-2008	02.04.2008	
• Sélection de régions potentielles d'implantation, étape 1		phase de mise en œuvre	2008-2011	30.11.2011	
• Restriction à au moins deux sites par type de dépôt, étape 2		en cours d'élaboration	2011-2018	ouvert	Consultation : 22.11.2017–09.03.2018
Plan sectoriel des surfaces d'assolement (PS SDA)	ARE, OFAG	phase de mise en œuvre	1987-1992	08.04.1992	Modèle de géodonnées en vigueur depuis le 30.11.2015. Rapport du groupe d'experts : 30.01.2018 www.are.admin.ch
Plan sectoriel Asile	SEM				
• Partie conceptuelle et partie mise en œuvre		phase de mise en œuvre	2015-2017	20.12.2017	
Conception «Paysage suisse» (CPS)	OFEV	phase de mise en œuvre	1992-1997	08.04.1992	Rapport final remis au CF (07.12.2012)
Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)	OFSPO	phase de mise en œuvre	1994-1996	23.10.1996	Message sur CISIN 4 approuvé par le Conseil fédéral, arrêté fédéral
Conception énergie éolienne	ARE	phase de mise en œuvre	2013-2017	28.06.2017	
Conception relative au fret ferroviaire	OFT	phase de mise en œuvre	2016-2017	20.12.2017	